

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS 01/10 – 31/102023

Agitateurs de mobilité - La roue

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par Info Jeunes- Crij de Bourgogne-Franche-Comté service de la plateforme Agitateurs de mobilité, domicilié 27 rue de la République, 25000 Besançon, désigné ci-après « l'organisateur ».

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant : 1 carte Avantages Jeunes.

5 cartes Avantages Jeunes sont à gagner.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant. La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions suivantes :

- Etre âgé.e de moins de 30 ans en date du 31/10/2023
- Résider en Bourgogne-Franche-Comté

Il est toutefois impératif qu'un mineur qui souhaite participer au jeu-concours, participe par l'intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale. La société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots. La société organisatrice serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu-concours serait immédiatement annulé.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 02/10/2023 au 31/10/2023,

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule dans les locaux du Crij à Besançon au 27, rue de la République selon les modalités suivantes :

- Répondre correctement à la question indiquée sur la roue, ou tomber sur la case « gagné »
- Indiquer son nom, prénom, téléphone et email sur un coupon qui permettra de participer au tirage au sort.

Toute participation avec des coordonnées erronées ou inexactes ou qui s'avèrent être une fausse identité après vérification, sera considérée comme nulle. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile.

6. Gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les personnes ayant participé. Le tirage au sort aura lieu le 2 novembre 2023.

Les gagnants fourniront une pièce d'identité après notification du résultat du tirage au sort.

Les lots seront envoyés par voie postale. Les lots retournés non-réclamés à leur expéditeur seront déclarés abandonnés par leur destinataire s'ils n'en font pas la réclamation dans le délai de 1 mois suivant la date de présentation dudit lot par le service chargé de sa distribution, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Plateforme Agitateurs de mobilité – Crij – 27 rue de la République – 25000 Besançon. L'acheminement des lots gagnés, bien que réalisés au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectuera aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés par les gagnants contre une dotation de nature différente ou contre leur valeur en espèces.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou erreurs imputables à La Poste.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux gagnants le 2 novembre par email ou par téléphone

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante :

9. Acceptation du règlement / dépôt

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Ce règlement est librement accessible sur le site agiateursdemobilite.fr